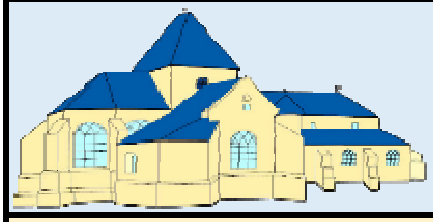

Charbogne

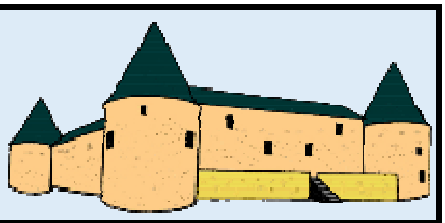

La vie religieuse

L'organisation religieuse en 1867

ORGANISATION RELIGIEUSE

CULTE CATHOLIQUE.

Archevêché de Reims.

L'arrondissement de Reims (Marne), et le département des Ardennes, forment la circonscription de ce diocèse.

Reims (*Remi*), métropole, compte, depuis St-Sixte, apôtre de Reims au milieu du IIIe siècle, 99 archevêques, dont 13 sont révérés comme saints ; 17 ou 18 de ces prélats ont été cardinaux, et l'un d'eux a été Pape, sous le nom de Sylvestre II.

Suffragants.

Soissons.	Beauvais.
Châlons.	Amiens.

Archevêque.

Monseigneur Jean-François-Anne-Thomas LANDRIOT (O. ✠), né à Couche-les-Mines (Saône-et-Loire), le 9 janvier 1816, nommé, par décret impérial du 7 avril 1856, évêque de La Rochelle et Saintes, préconisé le 16 juin, sacré le 20 juillet suivant, précédemment chanoine titulaire et vicaire général d'Autun, promu à l'archevêché de Reims, par décret impérial en date du 30 décembre 1866, en remplacement de Son Eminence le cardinal Gousset, décédé le 22 du même mois; n'est pas encore préconisé pour ce dernier siége.

Vicaires généraux, archidiacres, MM.

Querry. — Lambert (J.). — Hanesse.

Vicaires généraux honoraires, MM.

Fournier, *chanoine.* — Lacroix, *clerc national, à Rome.* —

Gousset, *curé de Lavoncourt* (*Besançon*). — Tesson, *directeur au séminaire des missions étrangères.* — De Ladoue, *ancien vicaire général d'Auch.* — Thiébault, *chanoine de Besançon.* — Bornet, *protonotaire apostolique, vicaire général de Perpignan.* — Obré, *vicaire général de Beauvais, protonotaire apostolique.* — Mgr Gaume, *protonotaire apostolique à Paris.* — Gaultier, *directeur au séminaire du Saint-Esprit, à Paris.* — R. P. Caussette, *vicaire général de Toulouse.*

Secrétariat .

Mgr Theurel, *protonotaire apostolique, chanoine, était secrétaire particulier de Son Eminence le cardinal Gousset.*

Mgr Gérard, *chanoine, protonotaire apostolique, archiviste de l'archevêché.*

MM. Bussenet, 1er *secrétaire* } *de l'archevêché.*
Deglaire, 2e *id.* }

Officialité :

MM. Querry, *official.*
Johnet, *assesseur.*
Lambert, *promoteur.*
Dumas, *vice-promoteur.*
Hannesse (P.), *greffier.*

Chanoines d'honneur : NN. SS.

Delamarre, ✠, *archevêque d'Auch.*
Gignoux, ✠, *évêque de Beauvais.*
Regnault, ✠, *évêque de Chartres.*
Boudinet, ✠, *évêque d'Amiens.*

Chanoines titulaires (1), MM.

Maille, *doyen.*
Fournier.
Jolinet, *grand pénitencier.*
Mgr Theurel, *protonotaire apostolique.*
Jaisson.
Mgr Gérard, *maître des cérémonies du chapitre.*
Boucaumont.
Sacré.
Buffet.
Ponsart.

(1) Le titre de chanoine honoraire est concédé à des ecclésiastiques qui occupent diverses fonctions. Nous indiquons cette distinction, pour ceux qui en sont revêtus, en faisant suivre leur nom de cette abréviation (ch. h.).

Grand Séminaire.

Supérieur : M. Manier, *vicaire général.*
Directeur : M. Ponchon, *professeur de morale.*
Econome : M. Louradour.

Professeurs, MM.

Mansart, *écriture sainte.*
Bieil, *dogme.*
Ponchon, *morale.*
Pouxe, *droit canonique.*

Petit Séminaire de Reims.

Supérieur : M. Perin (*ch. h.*).
Directeur : M. Sury.

Professeurs, MM.

Colas, — *Philosophie.*
Boulogne, — *Rhétorique.*
Bourgain, — *Seconde.*
Viot (J.), — *Troisième.*
Olivier (*ch. h.*), — *Quatrième.*
Robert, — *Cinquième.*
Rosset, — *Sixième.*
Badu, — *Septième.*

Petit Séminaire de Charleville.

Supérieur : M. Juillet (*ch. h.*)
Directeurs : MM. Millet et Gillet.

Clergé des Paroisses.

Une résolution, prise dans le synode de Reims de 1850, a constitué la hiérarchie du clergé des paroisses, en donnant aux curés des villes chefs-lieux d'arrondissement, avec le titre d'*archiprêtre*, juridiction sur les curés doyens de chaque canton, et à ceux-ci juridiction sur les curés et desservants de leurs cantons respectifs. — Chaque archiprêtre est en même temps curé-doyen de son canton. — L'arrondissement de Mézières est divisé en deux archiprêtrés, l'un composant les cantons de Mézières, de Boulzicourt, de Signy-l'Abbaye et de Vendresse; l'autre les cantons de Charleville, de Monthermé et de Renwez.

Archiprêtres, MM.

Petit (*ch. h.*), à Mézières.
Garot (*ch. h.*), à Charleville.
Pierret (*ch. h.*), à Rethel.
Dunaime (*ch. h.*), à Rocroi.
Tourneur (*ch. h.*), à Sedan.
Bouché (*ch. h.*), à Vouziers.

Curés-doyens, MM.

Hosteau, à Boulzicourt.
Rivierre, à Monthermé.
Barré, à Renwez.
Cousinard (*ch. h.*), à Signy-l'Abbaye.
Robert, à Vendresse.

Nemry, à Asfeld (1).
Lecointre (*ch. h.*), à Château-Porcien.
Baudrillart, à Chaumont-P.
Grappas, à Juniville.
Lagneau (*ch. h.*), à Novion.

Demorigny, à Fumay.
Sury (*ch. h.*), à Givet.
Guérin, à Rumigny.
Migeot, à Signy-le-Petit.

Besset (*ch. h.*), à Carignan.
Charlotteaux (*ch. h.*), à Mouzon.
Bailly (*ch. h.*), à Raucourt.
Prégnon (*ch. h.*), à Torcy.

Balteaux, à Attigny.
Guillaume, à Buzancy.
Adam, au Chesne.
Massy, à Grandpré.
Pigeon, à Machault.
Souin, (*ch. h.*), à Monthois.
Fossier, à Tourteron.

La différence qu'il y a entre les curés et les desservants est celle-ci : les curés sont inamovibles, et leur nomination par l'autorité ecclésiastique doit être soumise à l'agrément de l'Empereur ; les desservants sont amovibles et leur nomination n'a pas besoin d'être agréée par le Gouvernement.

Tous les curés de canton sont doyens.

En outre il y a dans le département trois paroisses qui, sans être le siége d'un curé-doyen, ont le titre de cure. Ces paroisses sont celles de :

Donchery. — M. l'abbé Lagneau.
Revin. — M. l'abbé Husson.
Saint-Remy de Rethel. — M. l'abbé Peltier.

(1) La paroisse d'Asfeld est administrée par M. l'abbé Lamorlette, en l'absence de M. l'abbé Nemry.

Dans quelques paroisses, en raison de la population, il est adjoint au curé ou desservant un ou plusieurs vicaires.

La liste générale de MM. les curés et desservants, est comprise dans le tableau de la nomenclature des communes ci-après.

CULTE PROTESTANT.

Consistoire de Sedan (Ardennes et Marne).

Pasteur : M. Boucher, président du Consistoire, à Sedan.
Pasteur suffragant : M. Lequeux, à Sedan.

CULTE ISRAÉLITE.

Les Israélites des Ardennes dépendent de la communauté juive de Metz.